

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

57^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes
MERCREDI 13 et JEUDI 14 MAI 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DÔME FOREZ
Nom du Rallye :	57 ^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon
Date :	13/14 mai 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes coefficient 2. - Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne - Challenge de l'ASA Dôme Forez
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue :	Le 4 mars 2026 N° 26/R1051008
Permis d'organisation FFSA :	Le 4 mars 2026 N° 211
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Catherine PASTOREK-CHASSAGNOL
Téléphone :	06 07 85 22 73
Mail :	domeforez@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Éric CHASSAGNOL
Membres :	Stéphane ANDRE – J. Michel LAVEST - Serge PEGOLOTTI - Mathieu SAUZEDDE - Catherine PASTOREK - Robert LAVEST - David APPARAILLY - Rémi CHABANAT - Philippe CHAPET – J. François CHAZOT- Ludovic COMBE - Patrice DARROT - Jacques FILLAYRE - Etienne GARDETTE - Patrick JANVIER - Pierre PASTOREK - Anthony SABLONIERE - Jason VERET
Secrétariat du Rallye, Adresse :	8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone :	06 07 85 22 73 - 06 78 93 57 61
Mail:	domeforez@wanadoo.fr
Permanence du Rallye :	Salle des Fêtes de ST REMY/DUROLLE
Lieu, date, horaire :	Mercredi 13 mai 2026 de 16H30 à 21H30 et Jeudi 14 mai 2026 de 07H30 à la fin du rallye
Organisateur technique (idem organisateur administratif)	
Nom :	ASA DÔME FOREZ
Adresse :	8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone :	06 07 85 22 73 - 06 78 93 57 61
Mail :	domeforez@wanadoo.fr

PROGRAMME – HORAIRES

♦ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 04/03/2026	
♦ Ouverture des engagements		A la parution du Règlement
♦ Clôture des engagements		Lundi 4 mai 2026 à 24H00
♦ Parution du carnet d'itinéraire	Sur le site de l'ASA Dôme Forez	Mercredi 6 mai 2026 à 18H00
♦ Reconnaissances		Dimanche 10 mai 08H00 à 20H00 Mercredi 13 mai 08H00 à 20H00
♦ Vérifications administratives	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 13 mai de 16H30 à 20H00
♦ Vérifications techniques	Devant Salle des Fêtes	Mercredi 13 mai de 16H45 à 20H15
♦ Mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)		Mercredi 13 mai à 16H00
♦ 1 ^{ère} réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 13 mai à 20H00
♦ Publication des équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 13 mai 2026 à 21H30
♦ Publication des heures et ordres de départ	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 13 mai 2026 à 21H30
♦ Briefing des pilotes	Écrit, remis contre élargement aux vérifications administratives	
♦ Départ 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 14 mai 2026 à 08H30
♦ Publication des résultats partiels	Sur le site PK Soft et sur FFSA Direct Live	
♦ Arrivée 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 14 mai 2026 à 16H37
♦ Vérifications finales	Station Total St Rémy	Jeudi 14 mai 2026 à 16H45
	Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
♦ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy + Pksoft et FFSA	Jeudi 14 mai 2026, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
♦ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries	Jeudi 14 mai 2026 fin Parc Fermé

*NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, le carnet de navigation et les divers renseignements concernant les équipages seront disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asadomeforez.com
Tous les temps et classements seront en direct sur le site : www.pksoft.fr*

ARTICLE 1P – ORGANISATION

1.1P – Officiels

♦ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jean-Carl ANNOVAZZI	Lic. 8408
	Membres	Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
		Michel BEAULATON	Lic. 3816
♦ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
♦ Directeur de Course		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
♦ Directeurs de Course Adjoints		Michel DESMARIE	Lic. 19848
		Josy MARTIN	Lic. 75
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 01		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	Adjoint	Christelle HABOUZIT	Lic. 128356
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 02		Pascal LAFOND	Lic. 227446
	Adjoint	Evelyne LAPALUS	Lic. 220303
♦ Directeur de Course Voiture Tricolore		Daniel BERTHON	Lic. 1621
♦ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
		Frédéric MARTINET	Lic. 224460
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
♦ Chargés des Relations avec les Concurrents		Charles BOURDON	Lic. 221401
		Michel JUILLARD	Lic. 12787
♦ Juge de fait		Jean François CHAZOT	Lic. 36790

◆ Chargé des Relations avec la Presse	Luc DEVILLE	Lic. 274447
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales	
◆ Classements	PkSoft	
◆ Speaker	Christian DE LA BROSSE	Lic. 255421
◆ Vérifications administratives	Annie RAMILLIEN	Lic. 129281
◆ Responsable Commissaires	Catherine PASTOREK	Lic. 15145
◆ Chargé de la mise en place des moyens	David APPARAILLY	Lic. 49050

1.3P - Vérifications

Les équipages engagés recevront un accusé de réception par SMS. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durole le **Mercredi 13 mai 2026** de 16H30 à 20H15. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H00 le Mercredi 13 mai et sera **gardé la nuit**.

1.3.3 P - L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

3.1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 57^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 4 mai 2026 à 24h00**

3.1.10P - Le nombre d'engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des Organisateurs	350 €
aux équipages 100 % ASA Dôme Forez	310 €
aux équipages 50 % ASA Dôme Forez	330 €
b) sans la publicité facultative des Organisateurs	700 €

Les engagements pourront être pris directement sur le site <http://engagement.ffsa.org>

3.1.12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : chèque ou virement à l'ASA DÔME FOREZ : IBAN FR76 1680 6043 0044 0300 7000 082 - BIC AGRIFRPP868

3.3P-Ordre des départs

A8W - R5/Rally2 - Rally2 kit – GT+ - RGT - Rally3 - GT10 - A7S - A7K – Rally4 - F215 - F214 - A8 - R4 - N4 - R3 - A6K - FRC – e-Rallye5 - Rally5 - R2 - F213 – FR6 - A7 - N3 - A6 - GT9 - R2J - FR2 - A5K - F212 - A5 - R1 – N2 - N1 - F211 - N2Série

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

4.3P - Assistance

Le parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durole, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P – Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

5.2P - Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.1P - Description

Le **57^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon** représente un parcours de **122,700 km**. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,990 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	Les Pins - Touzet	5,830 km 3 fois
ES 2 - 4 et 6	Planche Ferrand – Moulin Arthur	7,500 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2P - Reconnaissances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Les reconnaissances auront lieu Dimanche 10 mai et Mercredi 13 mai 08H00 à 20H00

Le carnet de navigation sera disponible uniquement sur le site de l'ASA (www.asadomeforez.com) à partir du mercredi 6 mai.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1^{er}	350 €
2^{ème}	270 €
3^{ème}	200 €

* PRIX AUX GROUPES :

1^{er}	160 € si plus de 4 partants - si non un lot d'orfévrie
2^{ème}	80 € si plus de 10 partants

* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 à 3	de 4 à 5	de 6 à 8	de 9 à 12	13 à 19	20 et +
1^{er}	175 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350
2^{ème}			150 €	180 €	190 €	200
3^{ème}				110 €	130 €	150
4^{ème}					80 €	100
5^{ème}						70

* **1^{ère} Dame** **130 €** si au moins 2

* **COUPES ou Trophées** (liste non limitative)
aux 3 premiers du classement général
ou premier de chaque classe

au premier équipage féminin
à au moins deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **Judi 14 mai 2026 à la fin du Parc Fermé sur le Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durole** (ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans la semaine suivante.

Prochains rendez-vous :

57^{ème} Course de Côte Régionale de COURPIERE 21 Juin

55^{ème} Rallye National (+ VHC-VHRS-VMRS) des MONTS DÔME 24 Octobre

57ème RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON – JEUDI 14 MAI 2026

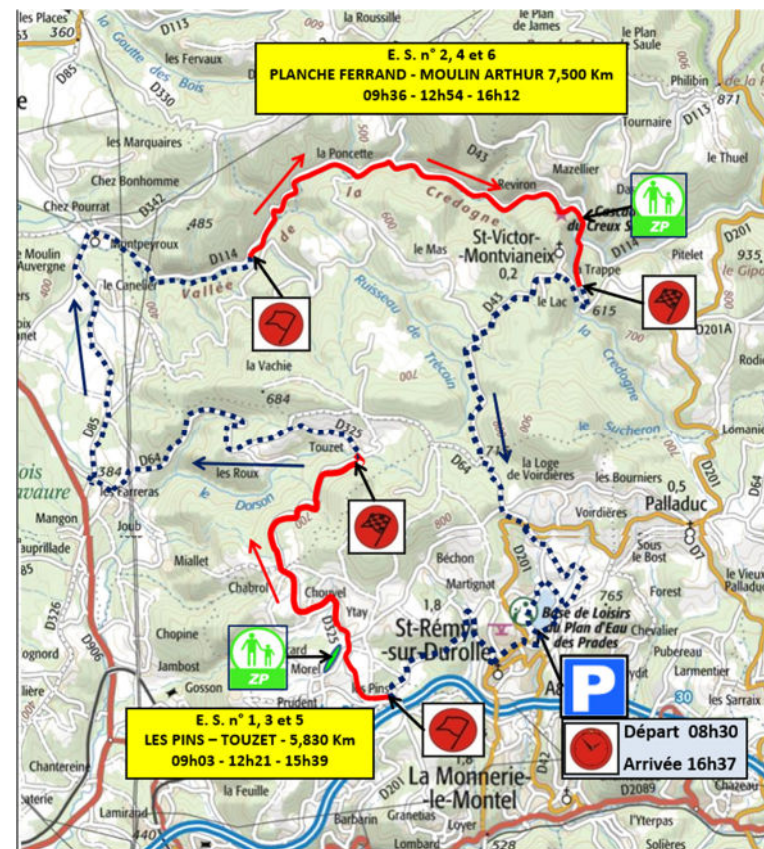
ITINERAIRE ET HORAIRE

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^{er} voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	08h30
	PARC D'ASSISTANCE Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,750	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30		0,000		1,750	08h45
CP	Contrôle de Passage , en face de l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 1	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	5,450	09h00
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 1	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		5,500	09h03
AES 1 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,830				
CH 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	24,150	09h33
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		24,400	09h36
AES 2 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,550				
CH 2A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue					
CH 2A	ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	40,900	10h01
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				40,900	11h23
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				42,650	12h03
CP	Contrôle de Passage , en face de l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 3	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	46,350	12h18
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 3	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		46,400	12h21
AES 3 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,830				
CH 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	65,050	12h51
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		65,300	12h54
AES 4 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 4A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue					
CH 4A	ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	81,800	13h19
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	

ITINERAIRE ET HORAIRE suite

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^{er} voit
CH 4B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem entrée)				81,800	14h41
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 4C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				83,550	15h21
CP	Contrôle de Passage , en face de l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 5	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15mn	87,250	15h36
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 5	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		87,300	15h39
AES 5 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,830				
CH 6	D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D					
CH 6	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	105,950	16h09
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 6	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		106,200	16h12
AES 6 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 6A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue					
CH 6A	ST REMY Parc Fermé (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	122,700	16h37

(*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé



Notre partenaire pour votre hébergement à St Rémy
VILLAGE VACANCES LES DEMEURES DU LAC
 Location de chalets
www.lesdemeuresdulac.fr
 Tél. 06.45.76.36.98

